

**BILAN DE LA CONFERENCE CLIMAT DE MARRAKECH (COP22)
RECOMMANDATIONS POUR 2017**

Bien que déjà entré en vigueur, l'Accord de Paris doit encore être concrétisé par de nombreuses décisions. La 22^{ème} Conférence des Nations Unies pour le climat, qui s'est tenue à Marrakech en novembre 2016, a initié ce travail de concrétisation. La Plateforme Justice Climatique, réunissant les organisations environnementales, les syndicats, les organisations Nord Sud et les Conseils de la jeunesse, dresse ici son bilan de la conférence climat de Marrakech et formule, à l'attention des décideurs belges, ses recommandations pour 2017 et les années à venir.

I. ANALYSE COP22

Une volonté politique réaffirmée d'agir pour le climat dans le cadre de l'Accord de Paris

La COP22 s'est clôturée en traçant clairement la suite du processus, et ce malgré le trouble semé dans les esprits par l'élection du candidat climato-sceptique Donald Trump à la tête des Etats-Unis. Diverses déclarations politiques réaffirmant l'engagement à agir pour le climat dans le cadre de l'Accord de Paris ont été publiées, dont la déclaration ministérielle nommée 'Proclamation d'action de Marrakech', mais aussi le 'Plan mondial d'action pour le climat', feuille de route réunissant les actions volontaires d'acteurs étatiques et non-étatiques. Plus ambitieuses, les déclarations des 48 pays les plus vulnérables (Climate Vulnerable Forum) s'engageant notamment à produire 100% d'énergies renouvelables le plus rapidement possible, ou encore la publication de stratégies à long terme de 4 Etats¹, même si elles ne sont pas parfaites, permettent de dévoiler les cartes sur leur stratégie énergétique et climatique à long terme. Un geste positif de la part de ces pays, en résonance avec le message positif de la société civile internationale qui rappelle qu'elle avance (#WeWillMoveAhead²).

2018

Ces déclarations politiques occultent cependant le peu d'avancées réelles sur le fond. Alors qu'on attendait des progrès tangibles sur l'ambition pré-2020, sur la définition des prochaines contributions nationales (NDC) ou encore sur la transparence, le principal résultat de la COP22 est l'ouverture de deux années de travail intensif pour parvenir à des décisions clés en 2018. Ces deux années de travail devront permettre de rendre l'Accord de Paris totalement opérationnel. 2018 s'annonce donc d'emblée comme le nouveau momentum politique.

La transition sera juste et le futur sera propre

Si de nombreuses décisions techniques ont été prises pour pouvoir continuer le travail en 2017 et 2018, force est de constater qu'actuellement l'ambition n'y est pas³. Il faudra donc que les décideurs politiques nous démontrent que les actes sont à la mesure des discours, et surtout des défis climatiques. Les gouvernements peuvent réviser leurs contributions nationales (NDC) à tout moment, à condition que ces révisions soient à la hausse. Pour respecter l'objectif de l'Accord de Paris⁴, une transition juste pour sortir des énergies fossiles est indispensable. La COP22 a créé un groupe d'experts internationaux⁵ pour se pencher sur la transition juste vers une économie bas carbone, qui tendra vers une énergie 100% renouvelable.

Une solidarité climatique à géométrie variable

Enfin, la COP22 n'a clairement pas été une « COP du Sud » étant donné le report des grandes décisions en faveur de l'agriculture (de la compensation carbone à la souveraineté alimentaire), du statut du Fonds pour l'Adaptation, de la discussion stratégique sur le mécanisme d'assurance international pour les victimes climatiques (pertes et préjudices) ou encore du début des négociations sur la définition du financement climat. Les discussions sur l'agriculture en lien avec l'usage des terres ont mis en évidence les tensions entre les pays industrialisés et les pays en développement⁶. Qui plus est, la feuille de route pour les 100 milliards de dollars ('Road Map to the 100bn'), définie par les pays donateurs, donne peu de clarté sur les montants d'ici 2020 et aucune garantie de rééquilibrage entre les financements dédiés à l'atténuation et ceux dédiés à l'adaptation. Seules les initiatives pour aider au renforcement des capacités et les contributions au Fonds pour l'Adaptation, notamment par des Régions belges, permettent d'atténuer le tableau peu réjouissant de la solidarité climatique.

¹ La publication d'une stratégie à long terme bas carbone d'ici 2020 est un engagement pris dans l'Accord de Paris. Les Etats-Unis, le Mexique, le Canada et l'Allemagne ont déposé leur stratégie à long terme durant la COP22. La France a fait de même en décembre. L'UE et les autres grands pays devraient s'en inspirer et déposer leurs stratégies à long terme. http://unfccc.int/focus/long-term_strategies/items/9971.php

² Voir http://www.greenpeace.org/international/community_images/84/2284/132004_232463.jpg

³ L'Emission Gap report 2016 du PNUÉ évalue ainsi que les efforts communiqués dans le cadre des contributions nationales ne permettront pas de respecter les engagements de l'Accord de Paris qui vise à limiter la température à 2°C, voire même 1,5°C. Au contraire, ces engagements permettent au mieux à limiter la hausse de température à 3°C.

⁴ "Holding the increase in the global average temperature to well below 2°C above pre-industrial levels and pursuing efforts to limit the temperature increase to 1.5°C above pre-industrial levels."

⁵ <http://unfccc.int/resource/docs/2016/sb/fre/I06f.pdf>

⁶ Voir 'Nos terres valent plus que du carbone' via <https://viacampesina.org/fr/images/stories/pdf/Nosterres.pdf>

En conclusion, la COP22 a fait de petits pas dans la direction de l'implémentation de l'Accord de Paris et ouvre le chantier pour les deux années qui viennent. C'est maintenant aux autorités nationales de mettre en œuvre des politiques cohérentes et de préparer leurs plans nationaux. L'ensemble de la communauté internationale doit passer à la vitesse supérieure.

II. RECOMMANDATIONS

Pour 2017, nous appelons la Belgique à ratifier l'Accord de Paris et à l'implémenter rapidement au niveau fédéral et régional, et en particulier à :

1/ Définir un Plan National intégré Energie-Climat 2030 (PNEC 2030) ambitieux et juste

- Fondé sur un dialogue interministériel régulier et transparent (au sein de la Conférence interministérielle de l'Environnement élargie au climat et à l'énergie) en vue de définir une vision commune à l'horizon 2030 et 2050 ;
- Pour la période 2017-2030, de manière à combler l'absence de Plan National Climat 2020 ;
- Comprenant une méthodologie d'appropriation de la population belge et de consultation de la société civile (via les conseils d'avis concernés) tout au long du processus de préparation du PNEC, clarifiée dès début 2017, ainsi que de la transparence à travers la présentation de rapports réguliers aux parlements, la publication des ordres du jour et des comptes-rendus de réunions.
- Adoptant les principes suivants:
 - o Intégration des visions et plans régionaux et fédéral ;
 - o Perspective à long terme conformément aux engagements de l'Accord de Paris ;
 - o Harmonisation des stratégies de réduction des émissions dans les secteurs non-ETS ;
 - o Intégration de l'accord de répartition intra-belge 2030 (à négocier dès que l'objectif belge est fixé au niveau européen) avec un mécanisme qui permet de rehausser l'objectif ;
 - o Lancement en Belgique d'une politique de désengagement des énergies fossiles et du nucléaire pour tendre progressivement vers 100% d'énergies renouvelables à l'horizon 2050 dans des conditions de transition juste ;
 - o Stratégie d'implémentation de la transition juste (sur base d'un dialogue social, des investissements massifs, le développement des compétences, le respect des droits humains, et un système fort de protection sociale) ;
 - o Abandon, dans un souci de cohérence, des politiques qui aggravent la crise climatique, notamment celles qui prolongent la dépendance structurelle aux énergies fossiles : commerce international, alimentation, étalement urbain, infrastructures routières et aéroportuaires ;
 - o Education et sensibilisation pour accompagner les changements de société qui vont de pair avec la transition vers une société bas carbone ;
 - o Planification de la mise en œuvre et des étapes de révision et budgétisation des mesures du PNEC 2030 ;
 - o Concrétisation et prise en compte de ce que le PNEC 2030 belge signifie à l'échelle internationale, dans le cadre de la cohérence des politiques belges pour le développement (PCD) et du développement durable (Agenda 2030).

2/ Honorer ses promesses internationales de financement climat

- Prévoir 50 millions d'euros minimum, additionnels à l'aide publique au développement en faisant notamment appel aux sources innovantes de financement⁷ ;
- Harmoniser les méthodes de comptage et de rapportage au niveau intra-belge et optimiser la transparence ;
- Prévoir une feuille de route croissante pour atteindre 500 millions d'euros annuels d'ici 2020, considéré comme la part équitable qui revient à la Belgique en vue de concrétiser l'objectif international de 100 milliards de dollars annuels d'ici 2020 ;
- Assurer que ces moyens répondent aux besoins d'adaptation des pays les plus vulnérables.

⁷ Nous attendons de la Belgique qu'elle contribue de façon constructive à la mise en œuvre de la taxe européenne sur les transactions financières, dont les revenus pourront être employés pour les défis internationaux. D'autres sources innovantes de financement sont la réallocation des subsides aux énergies fossiles et les revenus du système européen d'échange des émissions.

3/ Plaider au niveau européen

- Pour le rehaussement des contributions nationales (Nationally Determined Contributions - NDC) d'ici au dialogue facilitatif de 2018, en particulier le rehaussement des objectifs européens 2030, qui ne sont pas en phase avec l'Accord de Paris⁸, tout en refusant et abandonnant les fausses solutions⁹ ;
- Pour une priorisation de réductions drastiques dans les secteurs les plus émetteurs, voie la plus rapide et la plus efficace, transparente et équitable pour assurer la transformation économique qui est nécessaire aujourd'hui ;
- Pour encourager les politiques de désengagement des énergies fossiles et du nucléaire pour tendre progressivement vers 100% d'énergies renouvelables à l'horizon 2050 dans des conditions de transition juste.

La Plateforme Justice Climatique est une plateforme de la société civile belge coordonnée par le CNCD-11.11.11 et son homologue flamand 11.11.11 et formée de ADG, ABVV-FGTB, ACV-CSC, APERe, Associations21, Bond Beter Leefmilieu (BBL), Beweging.net, Broederlijk Delen, CGSLB-ACLVB, Climate Express, Climaxi, Conseil de la Jeunesse, Eckerk, Entraide et Fraternité, FSTM, Médecine pour le Tiers Monde (M3M), Greenpeace, Inter-environnement Wallonie (IEW), Climat et Justice sociale, Natuurpunt, NatuurpuntCVN, Oxfam-Solidariteit, Oxfam Wereldwinkels, Protos, SLCD, SOS FAIM, Vlaamse Jeugdraad, Vredeseilanden en WWF.

⁸ <http://www.caneurope.org/climate/climate-energy-targets>

⁹ Par fausses solutions, nous entendons entre autres les risques liés au concept de neutralité carbone ('net zero emissions'), les mécanismes de compensation carbone, les agrocarburants non durables, le CCS appliqué aux centrales électriques à charbon et l'usage de biomasse non durables (tant de provenance nationale que importé des pays du Sud).